



JEUNES AMBASSADEURS DES YVELINES POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE

REGLEMENT

Version 7 septembre 2020

JEUNES AMBASSADEURS DES YVELINES POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE



1- Candidats éligibles.

Les candidats éligibles au programme sont des personnes âgées de 16 à 25 ans, pouvant justifier d'une résidence dans les Yvelines au moment de leur candidature. Les candidats sélectionnés (« Jeunes Ambassadeurs ») sont bénévoles au sein d'YCID et sont responsables du respect des obligations prévues dans le présent règlement à l'égard d'YCID.

Le candidat ne peut être sélectionné au programme qu'une seule fois.

Les candidatures dans le cadre d'un stage, d'un volontariat ou d'un service civique ne sont pas acceptées.

2- Présentation du dispositif.

Le dispositif proposé par YCID est un programme de bénévolat qui dure un an. Dans le cadre de ce programme, seront recrutés au maximum dix Jeunes Ambassadeurs des Yvelines chaque année.

Les Jeunes Ambassadeurs ont deux missions principales : plaider en faveur de la coopération internationale auprès des élus yvelinois et communication sur ce plaidoyer.

Les Jeunes Ambassadeurs sélectionnés par le Jury débute le programme par une session d'intégration qui comprend un temps de présentation du programme, un temps d'échanges avec les élus et un temps de formation.

Les Jeunes Ambassadeurs sont autonomes dans leurs activités de plaidoyer et de communication. Un membre de l'équipe d'YCID est référent du programme. Le référent assure le suivi à distance des activités des Jeunes Ambassadeurs tout au long de l'année et organise deux temps de suivi présentiel collectif.

A la fin du programme, le référent effectue un bilan individuel avec chaque bénéficiaire. Une session d'évaluation interne sera organisée et suivie d'une cérémonie de clôture du programme. Cet événement sera l'occasion de réaliser la passation avec les Jeunes Ambassadeurs de l'année suivante.

3- Dépôt des candidatures.

Les candidatures doivent être déposées selon un calendrier arrêté chaque année par YCID et publié sur son site internet www.yvelines.fr/gipycid, rubrique « Animation du territoire ». Aucune candidature reçue après la date limite de dépôt des dossiers ne sera acceptée.

Le dossier de candidature doit être transmis par email à YCID et comprendre les éléments suivants :

- dossier de candidature ;
- justificatif de domicile ;
- copie d'une pièce d'identité.

Les candidatures reçues dans les temps sont instruites par les services d'YCID pour déterminer leur éligibilité. Une fois déclarés éligibles, au maximum 15 candidats seront pré-sélectionnés sur la base de leurs dossiers. Les candidats pré-sélectionnés sont invités à se présenter devant un Jury réuni une fois par an.

4- Gestion des frais.

Les frais de déplacement induits par la mise en œuvre du programme sont pris en charge par YCID, sur présentation des justificatifs des dépenses (remboursement d'avance des frais).

5- Convention d'engagement réciproque (annexe 1).

La procédure de sélection prend fin à la signature de la convention d'engagement qui définit le cadre des actions à mener et les engagements d'YCID et du Jeune Ambassadeur.

JEUNES AMBASSADEURS DES YVELINES POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE



6- Acceptation du règlement.

La présentation d'un dossier de candidature auprès d'YCID implique l'acceptation du présent règlement. La participation au programme n'est acquise qu'à condition de l'observance stricte des termes de ce règlement. En cas d'interruption ou de non-exécution de la convention, YCID pourra décider l'exclusion du Jeune Ambassadeur du programme.

Le candidat accepte qu'YCID puisse exploiter les éléments de candidature fournis dans le cadre de ses activités, de même que les résultats atteints, sans limitation de durée.

JEUNES AMBASSADEURS DES YVELINES POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE



« Yvelines coopération internationale et développement » (YCID) est un groupement d'intérêt public formé en 2015 qui compte à ce jour 255 membres (collectivités locales, associations, établissements publics divers, entreprises...). Il est ouvert à tous les acteurs yvelinois impliqués dans la coopération internationale, qu'il s'agisse d'aide au développement ou de coopération à vocation économique : les collèges d'acteurs (collectivités locales, associations, entreprises, établissements publics) constitués au niveau de son Assemblée générale assurent la participation et la représentation de tous au Conseil d'administration et dans ses Commissions de travail. YCID est présidé par Jean-Marie TETART, Maire de Houdan.

En complément des aides qu'il propose aux acteurs yvelinois, YCID met en place un accompagnement technique à travers des formations, un dispositif d'accompagnement personnalisé par des opérateurs d'appui, la mobilisation de représentants sur le terrain pour accompagner la mise en œuvre des projets, et la réalisation d'évaluations des projets.

YCID joue un rôle important par ailleurs en matière d'information et de mobilisation du public yvelinois autour des enjeux de coopération internationale. Il organise différents événements chaque année et relaie sur son territoire des campagnes nationales telles que le Festival des solidarités ou la Rentrée solidaire « Un cahier un crayon ».